



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2022/10

Saint-Étienne du Grès, le 14 avril 2022

Un budget contraint, équilibré et courageux, sans augmenter les impôts

Jeudi 14 avril, le Conseil municipal de Saint-Étienne du Grès a voté à l'unanimité le budget 2022. Il reste stable, équilibré et adapté aux ambitions de la commune, malgré la situation économique compliquée. Et toujours sans augmentation de la part communale des impôts locaux.

Le 14 avril, les élus grésouillais à nouveau réunis dans la salle du Conseil ont voté le budget 2022. Avec un **budget fonctionnement s'élevant à 3 315 136,34 €** et un **budget d'investissement à 2 824 355,15 €**, la cohérence et l'équilibre ont pu être réalisés, non sans mal face à l'augmentation permanente ces derniers mois des matières premières et de l'énergie et la diminution drastique des aides de l'État.

« Dans une République décentralisée, l'État se doit de garantir la libre administration et l'autonomie financière des collectivités, a déclaré le maire Jean Mangion en préambule du vote du budget. Pour cela, il faut préserver les ressources du bloc communal à ce jour sévèrement amputées, dernièrement encore, par la « nationalisation » de la taxe d'habitation, ce qui n'annonce rien de bien rassurant pour les collectivités.

« Il est étonnant de voir l'État demander aux communes des économies d'un côté, et de l'autre, leur imposer des dépenses sans contrepartie.

« À cette allure, les collectivités ne pourront plus investir autant qu'auparavant. Les hausses des dépenses structurelles, la crise économique et la disparition de l'autonomie fiscale provoquent, via la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui a quasiment disparu des radars, un étranglement financier. Sans parler du coût de l'électricité, du gazoil... et de l'inflation.

« Les maires n'ont plus aucune certitude sur leurs recettes qui sont devenues des variables d'ajustement des finances de l'État.

La seule solution est pour les Communes, face à cette incroyable situation, de freiner les investissements et d'en étaler la réalisation, alors qu'elles devraient être le moteur de la relance économique, dans la mesure où nous nous refusons à augmenter l'impôt. »



Après le vote de la délibération à l'unanimité du Conseil municipal, le maire, Jean Mangion a tenu à préciser :

« C'est dans ce contexte que s'est construit notre budget 2022 :

- des dépenses de fonctionnement contenues,
- des dépenses d'investissement mesurées qui sécurisent nos projets au regard de nos ressources contraintes
- un budget équilibré à la hauteur de nos ambitions et fort des réserves nécessaires dans cette période d'incertitude quant à nos recettes, et d'envolée des prix, en particulier de l'énergie dont le budget a quasiment doublé
- enfin, aucun recours à l'emprunt et aucune augmentation de la part communale des impôts locaux, seront encore cette année à mettre à notre crédit. »

Pour la 9^{ème} année consécutive, le taux communal des taxes locales n'évolue pas : 26,84% pour foncier bâti et 39,97% pour le foncier non-bâti.

